

**Monsieur Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale  
et du contrôle budgétaire*

**Madame Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

*urgence signalée*

Nos réf : FB/MT 38 - 02 - 2021

**M. Jean-Michel BLANQUER**

*Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse  
et des Sports*

Ministère de l'Éducation Nationale

Hôtel de Rochecouart

110 Rue de Grenelle

75 007 PARIS

Aubenas, le 4 Février 2021

Monsieur le Ministre,

Les 62 000 assistants d'éducation représentent 5 % des effectifs de l'éducation nationale. Un raccourci statistique trompeur au vu de leur implication dans 100 % du temps scolaire du collégien ou du lycéen.

Garants de leur surveillance et donc de leur sécurité, assurant le suivi scolaire, administratif, la relation avec la famille, les assistants d'éducation jouent un rôle majeur dans le parcours de nos enfants. Le soutien émotionnel qu'ils leur confèrent prend une dimension toute particulière au cœur de cette crise sanitaire lourde d'impact psychologique pour la jeunesse.

Pourtant essentiels au bon fonctionnement des établissements scolaires, les assistants d'éducation ne bénéficient pas du statut général de la fonction publique au titre du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.916-1 du code de l'éducation.

Pensé depuis près de vingt ans, leur recrutement par contrat d'un an, renouvelable, dans la limite d'une période d'engagement totale de six ans n'est plus en adéquation avec la situation actuelle où seulement 18 % d'entre eux poursuivent des études supérieures pour devenir enseignant. Ce pourcentage se réduisant d'ailleurs comme peau de chagrin dans les zones rurales éloignées des centres universitaires.

Depuis, la vie a changé, leur parcours professionnel également puisque 77 % d'entre eux ont plus de trente ans. L'évolution de la société, quelquefois en perte de repères, commande de capitaliser sur leur expérience, leur proximité avec les élèves, cette relation de confiance déterminante pour transmettre des valeurs, accompagner les jeunes dans leur savoir être ou la gestion de leur addiction numérique pour ne citer qu'un exemple.

Clés de voute de la vie quotidienne de l'établissement scolaire, ils sont pourtant les grands oubliés des dernières directives : exclus de la récente prime de précarité pour les contractuels de la fonction publique, comme de celles pour les Zones d'Education Prioritaire/Réseaux d'Education Prioritaires ou de la prime Covid.

---

**Monsieur Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche**

Permanence parlementaire – 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : [contact@fabricebrun.fr](mailto:contact@fabricebrun.fr) – Site : [www.fabricebrun.fr](http://www.fabricebrun.fr)

Dans le prolongement de mes échanges avec un collectif d'assistants d'éducation de ma circonscription, je soutiens la démarche de reconnaissance de leur beau métier :

- l'accès possible au CDI,
- la gratuité des repas au self,
- la revalorisation de leur rémunération reconnaissant leur travail la nuit,
- la reconnaissance des acquis de l'expérience avec un véritable crédit formation.

Les assistants d'éducation sont à ma connaissance le seul métier à travailler au contact des jeunes sans formation préalable et sans autre perspective que le mur de la sixième et dernière année de la reconduction du CDD annuel.

Comment notre société peut-elle s'interdire de capitaliser sur leur expérience ou tout simplement ne pas la reconnaître dans leur parcours professionnel ?

A titre d'illustration, les Assistants de Vie Scolaire (AVS) et les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) ont obtenu des possibilités de CDI à l'issue de contrats de trois ans successifs, affiliés à un besoin géographique. Loin de régler la précarité de leur statut, cette disposition reflète la direction dans laquelle engager la co-construction d'un nouveau référentiel métier « *assistant d'éducation* » au sein de l'éducation nationale.

Il y a urgence tant mes interlocuteurs m'ont apparus déterminés, tant également j'ai des retours de terrain de familles perturbées par la fermeture des internats lors des mouvements de grève.

Et c'est peut-être cela qu'il faut avant tout retenir : cette problématique concerne toutes les familles de France, à l'image de l'assistance éducative nécessaire 24h/24 du lundi au vendredi pendant tout le parcours de l'élève.

Vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ces propositions et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Une reconnaissance qui  
concerne toutes les familles de France.

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche